## **COLLECTIF POUR LE RESPECT RAISONNE DES ARBRES CORREZIENS**



## à Mr le Directeur général adjoint des services du Département de la Corrèze

Le **CRRAC!** rassemble maintenant sous un même nom la totalité des associations, collectifs, élus et citoyens qui sont inquiets ou qui s'opposent au projet d'élagage généralisé et irréfléchi des arbres qui bordent le réseau routier départemental, avec une extension aux réseaux communaux.

Dans le cadre de l'examen critique et citoyen que nous faisons de ce projet, nous aurions besoin d'éclaircissements sur un certain nombre de points techniques. Comme vous semblez être chargé de ce dossier, c'est donc à vous que le collectif s'adresse en priorité.

Une telle décision ne se prenant pas à la légère, le Département a dû, bien entendu, se livrer à des études préalables détaillées. Nous souhaitons, dans un souci de respect de la transparence et de la démocratie locale, avoir connaissance de la totalité de ces documents techniques. En particulier :

-ceux qui traitent du rôle très nuisible des feuilles et des" gouttes qu'elles produisent" sur la tenue des enrobés (référence bibliographiques, étude détaillée, chiffrage détaillé du coût des dégâts...), Ca semble en effet être le "coeur" de vos préoccupations légitimes de gestionnaire du réseau routier.

- les documents comparatifs qui n'ont sans doute pas manqué d'être établis entre les dégâts causés par les feuilles et leurs gouttes et les risques bien connus liés aux abattages d'arbres en bordure de voie (pourriture des grosses racines sous chaussées, ennoiement des fondations suite à la mort des arbres "pompes", déstabilisation des talus, incidences en période de gel/dégel, rôle protecteur de l'ombrage des feuillus en période de canicule sur la fonte des bitumes ....)
- les documents comparatifs entre les effets des feuillus et des résineux sur les routes, et sur l'incidence de l'orientation des différentes stations où se trouvent les arbres

- l'état du projet THD et de l'emplacement des fibres au moment où le premier courrier a été envoyé (vous avez sans doute vérifié si le listing des parcelles correspondait bien par exemple au côté connu du passage du réseau)
- la méthode pour définir les parcelles en question : vérification de la présence réelle d'arbres gênants ou non par exemple ?
- la totalité des textes juridiques sur lesquels le département et les communes s'appuient pour justifier leurs arrêtés
  - l'évaluation des effets prévisibles des demandes du Département sur :
- le comportement des propriétaires (a- t- on anticipé qu'ils allaient plutôt couper qu'élaguer ?) et le comportement d'une partie très opportuniste des marchands de bois dont les incidences sur certains territoires sont importantes, en particulier dans le PNR Millevaches en Limousin.
- l'importance des arbres en matière de lutte contre les GES, la chaleur, la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Egalement l'étude de la compatibilité des élagages obligatoires vis à vis des engagements, qui semblent sérieux, du Département en matière de développement durable.
- la qualité et la sensibilité paysagère des territoires et leur éventuelle dégradation par les coupes et élagages
- la prise en compte spécifique de la situation de certains arbres (Sites protégés, abords des Monuments historiques, EBC, Eléments du paysage, PNR, ZNIEEF....) et du principe du rôle des arbres dans d'autres secteurs de "l'intérêt général" que celui de la conservation des routes (Environnement, Patrimoine, Paysage). En particulier on peut penser qu'une interrogation a dû voir le jour au cours de ces études "comparatives avantages inconvénients" sur le développement du tourisme et sur le respect de la Convention Européenne du paysage.

Nous aimerions également avoir connaissance de la manière dont le Département a traité en amont l'épineux problème de la sécurité : élaguer ou couper des arbres soi même est tentant pour faire des économies, mais le risque d'accident est très important. Les propriétaires ont-ils été suffisamment mis en garde par une information détaillée ?

Nous souhaiterions aussi avoir connaissance des personnes et services contactés avant de lancer cette grande opération, les dates de réunions et éventuellement les comptes rendus, dans la mesure bien évidemment où ils ne sont pas "confidentiels".

Bref nous voudrions comprendre comment le département en est arrivé à prendre cette décision? Et si tout a bien été fait de manière rationnelle et dans le respect de l'intérêt général qui doit guider toute collectivité dans sa gouvernance ?

Nous pensons que l'intérêt du Conseil Départemental est d'être totalement transparent sur ces sujets. Une bonne communication vour permettrait d'être plus persuasifs.

Si vous ignorez cette demande ou si vous nous répondez que ça ne nous regarde pas, nous considèrerons que, soit rien n'a été fait rationnellement et que vous voulez le cacher aux citoyens, soit qu'il existe bien des études, mais que vous ne souhaitez pas appliquer le principe de transparence.

Cette demande va bien entendu être portée à la connaissance des Corréziens qui seront sans aucun doute très attentifs aux réponses qui seront apportées par leur Département .

Avec nos respectueuses salutations, le collectif CRRAC!